BOUVESSE QUIRIEU
VILLAGE D'AVENIR

Commune de Bouvesse-Quirieu

Plan Local d'Urbanisme

4.2 - Secteur nord

échelle 1/2500

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 24 juin 2025

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 03 mars 2026

terre d'urbanisme — n.chomez urbaniste — brainsight

Emplacement réservé		
numéro	destination	bénéficiaire
1	stationnement	commune

- bati ajouté

REGLES GRAPHIQUES

ZONES

- zone agricole destinée aux constructions agricoles
- Zone agricole soumise à Natura 2000
- zone agricole liée aux parcs de bâti remarquable
- zone agricole stricte
- zone d'urbanisation future pour l'habitat
- zone naturelle
- zone naturelle d'exploitation de carrière
- zone naturelle camping
- zone de dépôt de matériaux inertes
- zone de jardins
- zone naturelle destinée aux équipements de loisirs et sportifs
- Zone naturelle soumise à Natura 2000
- zone naturelle liée aux parcs de bâti remarquable
- Zone de transport de matériaux liés à l'extraction
- zone urbanisée d'habitat dense de la centralité
- zone urbanisée d'habitat dense
- zone urbanisée d'habitat moyennement dense de la centralité
- zone urbanisée d'habitat moyennement dense
- zone urbanisée d'habitat collectif
- zone urbanisée spécifique de lotissement
- zone urbanisée d'activité économique
- zone urbanisée d'activité économique stricte
- zone urbanisée d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- zone d'habitat hameau ancien contraint
- zone d'habitat hameau ancien contraint
- zone urbanisée d'activité industrielle
- zone urbanisée remarquable
- zone d'équipements public ou d'intérêt collectif

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- tracé de principe de liaison à créer
- patrimoine paysager à protéger
- recul minimum graphique
- alignement des constructions

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- espace naturel sensible
- trame verte bleue secteur humide - secteur de tourbière
- trame verte et bleu strate boisée- forêt présumée ancienne
- trame verte et bleue strate bocagère - arbre isolé
- trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie basse
- trame verte et bleue strate bocagère - secteur haie multistrate
- trame verte et bleue strate humide - secteur cours d'eau
- trame verte et bleue strate humide - secteur forêt alluviale Rhône
- trame verte et bleue strate ouverte - secteur de prairie sèche
- trame verte et blue strate humide - secteur étang et retenue
- emplacement réservé
- éléments de paysage à maintenir ou remettre en état au titre de l'article L151-23 du cu
- secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre d'étude de risques naturels pouvant comporter des limitations de la constructibilité pour des raisons de risques
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour la protection de captage

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- patrimoine bâti à protéger
- constructions pouvant faire l'objet d'une changement de destination
- INFORMATION